



Berne, le 8 octobre 2013

Aux gouvernements cantonaux

Audition

Révision partielle de l'ordonnance concernant le registre LPMéd (RS 811.117.3)

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous vous transmettons en annexe, pour prise de position, la documentation relative à la procédure d'audition, dans le cadre de la révision partielle de l'ordonnance concernant le registre LPMéd.

Vous pouvez télécharger des exemplaires supplémentaires de cette documentation à l'adresse <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Les adaptations de l'ordonnance concernant le registre LPMéd sont liées à l'extension de l'accès aux données publiques du registre des professions médicales MedReg. Ces données doivent être mises à la disposition d'un groupe d'utilisateurs plus vaste par le biais d'une interface standard.

Tout d'abord, les données relatives aux personnes relevant des professions médicales doivent pouvoir être utilisées de manière systématique par d'autres services (y compris internes à l'OFSP) chargés de tâches légales (p. ex., en rapport avec l'application de la LAMal, de la LAA, de la LAI ou de l'assurance militaire).

Il s'agit également de donner accès à ces données aux particuliers lorsque l'utilisation desdites données sert un intérêt public (p. ex., dans le cas des grossistes en pharmacie qui doivent vérifier, conformément à la LStup, que les personnes relevant des professions médicales qui leur achètent des médicaments et des stupéfiants sont bien autorisés à le faire). Dans ce cas, des émoluments seront perçus pour l'utilisation des données par le biais de l'interface standard.

Par ailleurs, la révision doit permettre d'inscrire dans le MedReg deux qualifications des vétérinaires réglementées au niveau fédéral (cf. ordonnance du 15 novembre 2011 concernant la formation de base, la formation qualifiante et la formation continue des personnes travaillant dans le service vétérinaire public [RS 916.402]). Cette inscription permettra aux autorités cantonales de surveillance du domaine vétérinaire d'effectuer dans une seule et même application TI (*ISVet/A-san*) l'ensemble des tâches d'exécution que leur confèrent la LPMéd et d'autres réglementations fédérales (protection des animaux, santé animale, sécurité alimentaire).



Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir votre prise de position sur le projet avant le

13 janvier 2014

par courrier à l'adresse suivante :

Office fédéral de la santé publique, section Registre des professions médicales, Schwarzenburgstrasse 161, 3003 Berne

ou, de préférence, par courrier électronique à :

- dm@bag.admin.ch ainsi qu'à
- maria.hodel@bag.admin.ch et sylvia.steiner@bag.admin.ch.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR

Alain Berset

Annexes :

- Projet de révision partielle de l'ordonnance concernant le registre LPMéd (f, d, i)
- Projet de rapport explicatif (f, d, i)
- Liste des destinataires de la documentation de la procédure d'audition